



Communiqué de presse

Bruxelles, le 2 juin 2020, 10.30 H

KBC élargit gratuitement son assurance automobile et accorde une réduction de 50 % sur l'assurance vélo.

Ajustements dans le contexte de la mobilité modifiée en période de corona

En période de corona, nous nous déplaçons et nous nous détendons plus que jamais dans notre propre quartier, près de chez nous. Nous faisons beaucoup moins de trajets en voiture et explorons notre quartier et notre environnement de vie plus souvent à pied et à vélo.

KBC Assurances propose plusieurs extensions gratuites de l'assurance auto KBC¹ aux clients privés et aux indépendants, et ce jusqu'à fin septembre 2020 :

- une assistance vélo gratuite et
- une assurance accidents complète en tant que cycliste et piéton.

Les clients ayant une assurance automobile KBC qui souscrivent une assurance vélo KBC bénéficient d'une réduction de 50 % sur la prime pour la première année.

Hans Verstraete, directeur général de KBC Assurances : « *La crise du coronavirus a radicalement changé notre mode de vie en très peu de temps, et nous pouvons le constater dans nos modes de déplacement. Nous laissons plus souvent la voiture garée et nous faisons beaucoup plus de trajets à pied et à vélo. Pendant notre temps libre, nous avons découvert ou redécouvert le vélo et explorons notre quartier, avec ou sans les membres de famille. Même dans ces nouvelles circonstances, nous voulons assurer nos clients de manière optimale : nous offrons à nos clients deux extensions gratuites et un prix compétitif pour notre assurance vélo KBC. De plus, l'assurance vélo peut être souscrite de manière entièrement numérique. KBC contribue ainsi à garantir que ses clients sont assurés sans soucis pendant cette période de corona, et aussi cet été s'ils passent les vacances près de chez eux. »*

¹ La notion "KBC" inclut également CBC et KBC Brussels

Deux extensions gratuites aux polices existantes

1. Assistance vélo gratuite

Les clients privés et les indépendants (sans société) disposant d'une assurance responsabilité civile obligatoire (RC Auto pour voiture particulière, moto ou camionnette) seront, lors d'un déplacement à vélo, assistés par un dépanneur de la VAB en cas de panne ou d'accident.

Les membres de la famille qui vivent sous le même toit peuvent également faire appel à ce service de dépannage. Du 28 mai au 14 juin, les clients pourront, via un lien personnel, enregistrer leur intérêt pour cette extension. Le lien leur sera envoyé personnellement par KBC Assurances, et l'extension sera activée pour les 100 000 premiers inscrits.

L'assistance porte sur tous les types de vélos : vélo (électrique), VTT, vélo de course, vélo cargo, vélo pliant, vélo de ville,... et l'éventuelle remorque à vélo. Qu'est-ce qui est assuré ? Accident, défaut technique, crevaison, vandalisme, vol ou tentative de vol du vélo (à condition qu'un antivol approuvé soit utilisé).

2. Extension gratuite de l'assurance accident conducteur.

Les clients privés et les indépendants qui souscrivent une assurance accident pour le conducteur du véhicule assuré sont désormais automatiquement assurés pour les accidents en tant que conducteur ou "passager" (par exemple, les enfants appartenant à la famille dans un vélo cargo) d'un vélo (électrique). Ils sont également assurés en tant que piétons dans la circulation. Cette couverture automatique s'applique également aux membres de la famille vivant sous le même toit.

Les deux extensions sont valables en Belgique et jusqu'à 15 kilomètres en-dehors de nos frontières.

Une nouvelle assurance vélo avec une réduction de 50 % sur la première prime annuelle

Grâce à un bon d'achat exclusif, les assurés (clients privés et indépendants) possédant une assurance auto KBC bénéficient d'une réduction de 50 % sur la première prime annuelle d'une nouvelle assurance vélo. Le bon peut être utilisé au sein de la famille lors de l'achat de un ou plusieurs vélos (par exemple, le mari et son épouse achètent tous deux un nouveau vélo). Pour un vélo de ville de 1 500 euros, il y a une économie de 46 euros sur la prime. Pour un vélo électrique de 3 000 euros, cela équivaut à une économie de 61 euros.

Si le vélo acheté n'a pas plus de 2 mois et ne coûte pas plus de 4 000 euros, l'assurance vélo peut être souscrite de manière entièrement numérique via le site web de KBC, KBC Mobile ou KBC Touch. Les clients peuvent également le faire dans une agence KBC ou chez l'agent d'assurance de la KBC.

Qu'est-ce qui est assuré ?

- Endommagement, destruction ou vol inattendus du vélo (tous types), partout dans le monde et 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le vol à domicile est également assuré.
KBC rembourse intégralement le montant assuré du vélo jusqu'à 12 mois après la date d'achat.
- Les accessoires tels qu'un sac, un siège bébé ou une remorque à vélo sont assurés gratuitement jusqu'à 300 euros. Il est possible de l'étendre moyennant un supplément de prix.
- Le casque de vélo est assuré gratuitement jusqu'à 125 euros.

Tous les détails concernant l'assurance vélo de la KBC se trouvent sur [le site web de KBC](#).

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht

Directeur Communication Corporate/

Porte-parole

Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens

Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer

Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com

Suivez-nous sur

www.twitter.com/kbc_group

Restez au courant de nos [solutions](#)

[innovantes](#)

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document
